

A l'attention des Députés de l'Hérault

Montpellier, le 3 novembre 2020

Objet : Commerces de proximité

Mesdames, Messieurs, les Députés,

La fermeture des commerces de proximité dit « non-essentiels » a engendré un sentiment de profonde injustice, alors qu'aucun cluster n'a été identifié au sein de ces mêmes commerces et que les professionnels ont su dès le mois de mai dernier faire respecter des protocoles sanitaires stricts.

Déjà fragilisés par le premier confinement, ces établissements sont désormais à bout de souffle. Les annonces de fermetures la veille pour le lendemain deviennent ingérables pour les commerçants et engendrent des difficultés psychologiques manifestes.

Sur le Département de l'Hérault, les commerces représentent près de 28.000 entreprises pour de près de 67 000 salariés.

Plusieurs dizaines de milliers de salariés risquent ainsi d'être mis en chômage partiel avec cette nouvelle fermeture.

En cette période de fin d'année où les commerçants réalisent près de 30% de leur chiffre d'affaires annuel, faire ses achats de Noël en bas de chez soi est clairement de nature à redynamiser l'activité.

Pour autant, les consommateurs vont-ils attendre le déconfinement ?

Les récentes fermetures des rayons « non-essentiels » dans les grandes surfaces ne saurait nous satisfaire.

Cette situation nous entraîne dans un schéma totalement perdant-perdant : perdant pour le petit commerce, perdant pour la grande distribution, et perdant pour les consommateurs.

Il n'est pas raisonnable d'opposer les petits commerces à la grande distribution, qui permettent d'alimenter les Français, notamment en province. Au moment où on parle de solidarité, chacun est essentiel.

Cette nouvelle mesure va littéralement tuer le petit commerce et faire le jeu des grandes plateformes d'e-commerce.

.../...

Bien sûr, nous ne soutenons pas les ouvertures non-autorisées et n'appelons pas la désobéissance, mais il est urgent de trouver rapidement des solutions opérationnelles pour que les rayons des grandes surfaces rouvrent comme tous les commerces non-alimentaires en mettant en place les mesures sanitaires nécessaires (prises de rendez-vous, limitation de la jauge pour limiter les interactions...).

Les solutions déployées par nos entités respectives (incitation à la consommation via le click and collect, livraison ou drive) ne peuvent compenser la perte occasionnée par la fermeture au public.



Quel que soit le niveau des aides gouvernementales, les faillites seront nombreuses et notamment parmi les 330.000 entreprises du secteur du commerce sur le territoire national. Les dégâts seront importants y compris sur le plan humain.

De façon globale, ce nouveau confinement va incontestablement provoquer un choc économique important. La fermeture des commerces, des restaurants, l'arrêt du monde du spectacle et de l'événementiel engendre déjà des effets induits sur tout le reste de l'économie, l'impact sur nos entreprises sera considérable.

Les chefs d'entreprises n'ont plus d'espoir.

Aussi, Mesdames, Messieurs les députés, nous vous remercions de bien vouloir œuvrer en faveur du réexamen de la notion de commerces de première nécessité et leurs conditions d'ouverture.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, les Députés, l'expression de nos sincères salutations.

André DELJARRY Président CCI Hérault 1^{er} Vice-président CCI Occitanie	Jérôme DESPEY Président Chambre d'Agriculture Hérault
	
Samuel HERVE Président MEDEF Hérault Montpellier	Grégory BLANVILLAIN Président CPME Hérault
